

## **PROPOSITION.**

*Beauzée, Encyclopédie, III, pp.241-248*

M. du Marsais, au mot CONSTRUCTION, a traité si amplement de ce qui concerne la *proposition*, entendue grammaticalement, qu'il n'y aurait plus qu'à renvoyer à cet article, qu'il faut consulter en effet, si je n'avais à faire quelques observations que je crois nécessaires sur cet objet.

Notre grammairien philosophe dit que la *proposition* est un assemblage de mots, qui, par le concours des différents rapports qu'ils ont entre eux, énoncent un jugement ou quelque considération particulière de l'esprit qui regarde un objet comme tel. Il me semble qu'il y a quelque inexactitude dans cette définition.

Le seul mot latin *moriemur*, par exemple, est une *proposition* entière, et rien n'y est sous-entendu ; la terminaison indique que le sujet est la première personne du pluriel, et dès qu'il est déterminé par-là, on ne doit pas le suppléer par *nos*, parce que ce serait tomber dans la périsologie, ou du-moins introduire le pléonasme : or la construction analytique, loin de l'introduire, a pour objet de le supprimer, ou du-moins d'en faire remarquer la redondance par rapport à l'intégrité grammaticale de la *proposition*. Si donc *moriemur* est une *proposition* pleine, on ne doit point dire que la *proposition* est un assemblage de mots.

L'auteur ajoute qu'elle énonce un jugement ou quelque considération particulière de l'esprit qui regarde un objet comme tel : il prétend par-là indiquer deux sortes de *propositions* ; les unes directes, qui énoncent un jugement ; les autres indirectes, qu'il nomme simplement *énonciatives*, et qui n'entrent, dit-il, dans le discours que pour y énoncer certaines vues de l'esprit. Tout cela, si je ne me trompe, est véritablement *quid unum et idem* ; en voici la preuve.

Nous parlons pour transmettre aux autres hommes nos connaissances, et nos connaissances ne sont autre chose que la perception de l'existence intellectuelle des êtres sous telle ou telle relation, à telle ou telle modification. Si un être a véritablement en soi la relation sous laquelle il existe dans notre esprit, nous en avons une connaissance vraie ; s'il n'a pas en soi la relation sous laquelle il existe dans notre esprit, la connaissance que nous en avons est fautive ; mais vraie ou fautive, cette connaissance est un jugement, et l'expression de ce jugement est une *proposition*. « Il n'y a autre chose dans un jugement, dit s'Gravesande, *Introd. à la Philos. liv. II. ch. vij. n. °. 401.* qu'une perception » : et il venait de dire, *n. °. 400.* que la perception de la relation qu'il y a entre deux idées s'appelle *jugement*. « Pour qu'un jugement ait lieu, dit-il encore, deux idées doivent être présentes à notre âme... dès que les idées sont présentes, le jugement suit ». Je ne diffère de ce philosophe que par l'expression : il dit deux idées, et je détermine, moi, l'idée d'un sujet et celle d'un attribut ; c'est un peu plus de précision : il dit que les deux idées doivent être présentes à notre âme, et moi, je dis que le sujet existe dans notre esprit sous une relation à quelque modification : on verra ailleurs pourquoi j'aime mieux dire *existence intellectuelle* que *présence dans notre âme*. Il suffit ici que l'on sente que ces expressions rentrent dans le même sens. Quant au fond de la doctrine qui nous est commune, c'est celle des meilleurs Logiciens ou Métaphysiciens ; et si on lit avec l'attention convenable les deux premiers chapitres du premier livre de la *Recherche de la vérité*, et le troisième chapitre de la seconde partie de *l'art de penser*, on n'y trouvera pas autre chose.

Cela étant, je le demande : quelle différence y a-t-il entre un jugement qui est la perception de l'existence intellectuelle d'un sujet sous telle relation, à telle manière d'être, et ce que M. de Marsais appelle une *considération particulière de l'esprit* qui regarde un objet comme tel ? L'esprit ne peut regarder cet objet comme tel, qu'autant qu'il en aperçoit en soi-même l'existence sous telle relation à telle manière d'être ; car ce n'est que par-là qu'un objet est tel. Ainsi il faut convenir qu'il n'y a en effet qu'un jugement qui puisse être le type ou l'objet d'une *proposition*, et je conclus qu'il faut dire qu'une *proposition* est l'expression totale d'un jugement.

Que plusieurs mots soient réunis pour cela, ou qu'un seul, au moyen des idées accessoires que l'usage y aura attachées, suffise pour cette fin ; l'expression est totale dès qu'elle énonce l'existence intellectuelle du sujet sous telle relation à telle ou telle

modification. De même, encore que le jugement énoncé soit celui que l'on se propose directement de faire connaître, ou qu'il soit subordonné d'une manière quelconque à celui que l'on envisage principalement ; c'est toujours un jugement dès qu'il énonce l'existence intellectuelle du sujet sous telle relation, à telle modification ; et l'expression totale, soit du jugement direct, soit du jugement indirect et subordonné, est également une *proposition*.

Je réduis à deux chefs les observations que la grammaire est chargée de faire sur cet objet, qui sont la matière et la forme de la *proposition*.

I. La matière grammaticale de la *proposition*, c'est la totalité des parties intégrantes dont elle peut être composée, et que l'analyse réduit à deux, savoir le sujet et l'attribut.

Le sujet est la partie de la *proposition* qui exprime l'être, dont l'esprit aperçoit l'existence sous telle ou telle relation à quelque modification ou manière d'être.

L'attribut est la partie de la *proposition*, qui exprime l'existence intellectuelle du sujet sous cette relation à quelque manière d'être.

Ainsi quand on dit *Dieu est juste*, c'est une *proposition* qui renferme un sujet, *Dieu*, et un attribut, *est juste*. *Dieu* exprime l'être, dont l'esprit aperçoit l'existence sous la relation de convenance avec la justice ; *est juste*, en exprime l'existence sous cette relation ; *est* en particulier exprime l'existence du sujet ; *juste* en exprime le rapport de convenance à la justice. Si la relation du sujet à la manière d'être est de disconvenance, on met avant le verbe une négation, pour indiquer le contraire de la convenance, *Deus NON est mendax*.

*L'attribut contient essentiellement le verbe*, dit M. du Marsais, *parce que le verbe est dit du sujet*. " S. l'attribut contient essentiellement le verbe, il s'ensuit, dit M. l'abbé Fromant, *Suppl. aux chap. xij. et xiv. de la II. part. de la gramm. génér.* que le verbe n'est pas une simple liaison ou copule, comme la plupart des logiciens le prétendent, il s'ensuit qu'il n'y a point de mot qui soit réduit à ce seul usage. Ainsi, quand on dit *Dieu est tout-puissant*, ce n'est pas la toute-puissance seule que l'on reconnoît en Dieu, c'est l'existence avec la toute-puissance : le verbe est donc le signe de l'existence réelle ou imaginée du sujet de la *proposition* auquel il lie cette existence et tout le reste ". Il n'était pas possible de mieux développer les conséquences du principe de M. du Marsais, et je ne sais même si ce philosophe les avait bien envisagées ; car par-tout où il parle du verbe, il semble en faire principalement consister la nature dans l'expression d'une action. Il est vrai que M. l'abbé Fromant tourne ces conséquences en objection, qu'il croit que le verbe substantif ne signifie que l'affirmation, et que la définition que MM. de P. R. donnent du verbe est très-juste. Car, dit-il, " quand je dis *Dieu est tout-puissant*, c'est la toute-puissance seule que je reconnais, que j'affirme en Dieu pour le moment présent ; il ne s'agit point de l'existence, elle est supposée et reconnue ; le verbe *est* ne signifie que la simple affirmation de l'attribut *tout-puissant*, qu'il lie avec le sujet *Dieu* ". Ce qui trompe ici le savant principal de Vernon, c'est l'idée de l'existence : il n'est pas question de l'existence réelle du sujet, mais de son existence intellectuelle, de son existence dans l'esprit de celui qui parle, laquelle est toujours l'objet d'une *proposition*, et que je ferai voir être le caractère essentiel du verbe. Ainsi, loin d'abandonner le principe de M. du Marsais à cause des conséquences qui en sortent, je les regarde comme une confirmation du principe, vu qu'elles tiennent d'ailleurs à ce qu'une analyse rigoureuse nous apprend de la nature du verbe. Disons donc avec notre grammairien philosophe, que l'attribut commence toujours par le verbe.

Le sujet et l'attribut peuvent être 1° simples ou composés, 2° complexes ou complexes.

1°. Le sujet est *simple* quand il présente à l'esprit un être déterminé par une idée unique. Tels sont les sujets des *propositions* suivantes : *DIEU est éternel*, *LES HOMMES sont mortels* ; *LA GLOIRE QUI VIENDE LA VERTU a un éclat immortel* ; *LES PREUVES, DONT ON APPUIE LA VERITE DE LA RELIGION CHRETIENNE, sont invincibles* ; *CRAINDE DIEU, est le commencement de la sagesse*. En effet, *Dieu* exprime un sujet déterminé par l'idée unique de la nature individuelle de l'Être suprême : *les hommes*, un sujet déterminé par la seule idée de la nature spécifique commune à tous les individus de cette espèce : *la gloire qui vient de la vertu*, un sujet déterminé par l'idée unique de la nature

générale de la *gloire*, restreinte par l'idée de la vertu envisagée comme un fondement particulier : *les preuves dont on appuie la vérité de la religion chrétienne*, autre sujet déterminé par l'idée unique de la nature commune des *preuves*, restreinte par l'idée d'application à *la vérité de la religion chrétienne* : enfin ces mots *craindre Dieu* présentent encore à l'esprit un sujet déterminé par l'idée unique d'une crainte actuelle, restreinte par l'idée d'un objet particulier qui est *Dieu*.

Le sujet au contraire est *composé* quand il comprend plusieurs sujets déterminés par des idées différentes. Ainsi quand on dit, *LA FOI, L'ESPERANCE et LA CHARITE sont trois vertus théologiques* ; le sujet total est composé, parce qu'il comprend trois sujets déterminés, chacun par l'idée caractéristique de sa nature propre et individuelle. Voici une autre *proposition* dont le sujet total est pareillement composé en apparence, quoiqu'au fond il soit simple : *CROIRE A L'EVANGILE ET VIVRE EN PAÏEN, est une extravagance inconcevable* ; il semble que *croire à l'Evangile* soit un premier sujet partiel, et que *vivre en païen* en soit un second : mais l'attribut ne peut pas convenir séparément à chacun de ces deux prétendus sujets, puisqu'on ne peut pas dire que *croire à l'Evangile est une extravagance inconcevable* ; ainsi il faut convenir que le véritable sujet est l'idée unique de la réunion de ces deux idées particulières, et par conséquent que c'est un sujet simple.

Ce que j'appelle ici sujet *composé*, M. du Marsais le nomme *sujet multiple* ; et c'est, dit-il, lorsque, pour abrégé, on donne un attribut commun à plusieurs objets différents.

Malgré l'exactitude ordinaire de ce savant grammairien, j'ose dire que l'assertion dont il s'agit est une définition fautive ou du-moins hasardée, puisqu'elle peut faire prendre pour sujet multiple ou composé un sujet réellement simple. Quand on dit, par exemple, *LES HOMMES sont mortels*, on donne, pour abrégé, l'attribut commun *sont mortels* à plusieurs objets différents, et c'est au lieu de dire *Pierre est mortel, Jacques est mortel, Jean est mortel*, etc. on pourrait donc conclure de la définition de M. du Marsais, que le sujet *les hommes* est multiple ou composé, quoiqu'il soit simple et avoué simple par cet auteur : *un sujet simple*, dit-il, *est énoncé en un seul mot* ; le soleil est levé, *sujet simple au singulier* ; les astres brillent, *sujet simple au pluriel*.

Au reste, cette définition n'est pas plus exacte que celle du sujet multiple ou composé : pour s'en convaincre, il ne faut que se rappeler les exemples que j'ai cités des sujets simples ; aucun de ceux qui sont énoncés en plusieurs mots n'est destiné à réunir plusieurs objets différents sous un attribut commun, comme l'exige notre grammairien. C'est qu'en effet la simplicité du sujet dépend et doit dépendre non de l'unité du mot qui l'exprime, mais de l'unité de l'idée qui le détermine.

L'attribut peut être également simple ou composé.

L'attribut est simple, quand il n'exprime qu'une seule manière d'être du sujet, soit qu'il le fasse en un seul mot, soit qu'il en emploie plusieurs. Ainsi quand on dit, *Dieu EST ETERNEL* ; *Dieu GOUVERNE TOUTES LES PARTIES DE L'UNIVERS* ; *un homme avare RECHERCHE AVEC AVIDITE DES BIENS DONT IL IGNORE LE VERITABLE USAGE* ; *être sage avec excès, C'EST ETRE FOU* : les attributs de toutes ces *propositions* sont simples, parce que chacun n'exprime qu'une seule manière d'être du sujet : *est éternel, gouverne toutes les parties de l'univers*, sont deux attributs qui expriment chacun une manière d'être de Dieu, l'un dans le premier exemple, l'autre dans le second ; *recherche avec avidité des biens dont il ignore le véritable usage*, c'est une manière d'être d'un homme avare ; *être fou*, c'est une manière d'être de ce que l'on appelle *être sage avec excès*.

L'attribut est composé, quand il exprime plusieurs manières d'être du sujet. Ainsi quand on dit, *Dieu EST JUSTE ET TOUT-PUISSANT*, l'attribut total est composé, parce qu'il comprend deux manières d'être de Dieu, la justice et la toute-puissance.

Les *propositions* sont pareillement simples ou composées, selon la nature de leur sujet et de leur attribut.

Une *proposition* simple est celle dont le sujet et l'attribut sont également simples, c'est-à-dire également déterminés par une seule idée totale. Exemples : *la sagesse est précieuse* ; *la puissance législative est le premier droit de la souveraineté* ; *la considération qu'on accorde à la vertu est préférable à celle qu'on rend à la naissance*.

Une *proposition* composée est celle dont le sujet ou l'attribut, ou même ces deux parties sont composées, c'est-à-dire déterminées par différentes idées totales.

Une *proposition* composée par le sujet peut se décomposer en autant de *propositions* simples qu'il y a d'idées partielles dans le sujet composé, et elles auront toutes le même attribut et des sujets différents. *L'Écriture et la tradition sont les appuis de la saine Théologie* : il y a ici deux sujets, *L'Écriture* et *la tradition* ; de-là les deux *propositions* simples sous le même attribut : 1°. *L'Écriture est un appui de la saine Théologie* ; 2°. *la tradition est un appui de la saine Théologie*.

Une *proposition* composée par l'attribut peut se décomposer en autant de *propositions* simples qu'il y a d'idées partielles dans l'attribut composé ; et elles auront toutes le même sujet et des attributs différents. *La plupart des hommes sont aveugles et injustes* : il y a ici deux attributs, *sont aveugles* et *sont injustes* ; de-là les deux *propositions* simples avec le même sujet : 1° *la plupart des hommes sont aveugles* ; 2°. *la plupart des hommes sont injustes*. La décomposition est presque sensible dans cette belle strophe d'Horace, *II. Od. 7.*

*Auream quisquis mediocritatem  
Diligit, tutus caret obsoleti  
Sordibus tuti, caret invidendâ  
Sobrius aulâ.*

Une *proposition* composée par le sujet et par l'attribut peut se décomposer 1° en autant de *propositions*, ayant le même attribut composé qu'il y a d'idées partielles dans le sujet ; 2° chacune de ces *propositions* élémentaires peut se décomposer encore en autant de *propositions* simples qu'il y a d'idées partielles dans l'attribut composé : en sorte que chacune des idées partielles du sujet composé pouvant être comparée avec chacune des idées partielles de l'attribut composé, et chaque comparaison donnant une *proposition* simple, le nombre des *propositions* simples qui sortiront de celle qui est composée par le sujet et par l'attribut, est égal au nombre des idées partielles du sujet composé, multiplié par le nombre des idées partielles de l'attribut composé. *Les savants et les ignorants sont sujets à se tromper, prompts à décider et lents à se rétracter* : il y a ici deux sujets simples, 1° *les savants*, 2° *les ignorants*, et trois attributs simples, 1° *sont sujets à se tromper*, 2° *sont prompts à décider* ; 3° *sont lents à se rétracter* ; il en sortira donc deux fois trois ou six *propositions* simples : en les comparant entre elles par le sujet, trois auront pour sujet commun l'un des deux sujets élémentaires, et partageront entre elles les trois attributs ; trois autres auront pour sujet commun l'autre sujet élémentaire et partageront de même les trois attributs : si on les compare par l'attribut, deux auront pour attribut commun le premier attribut élémentaire, deux autres auront le second attribut, les deux derniers le dernier attribut ; et les deux qui auront un attribut commun partageront entre elles les deux sujets.

- 1°. *Les savants sont sujets à se tromper.*
- 2°. *Les savants sont prompts à se décider.*
- 3°. *Les savants sont lents à se rétracter.*
- 4°. *Les ignorants sont sujets à se tromper.*
- 5°. *Les ignorants sont prompts à se décider.*
- 6°. *Les ignorants sont lents à se rétracter.*

Jusqu'ici je n'ai donné d'exemples de *propositions* composées que de celles que les Logiciens appellent *copulatives*, parce que les parties composantes y sont liées par une conjonction copulative ; mais je n'ai pas prétendu donner l'exclusion aux autres espèces, dont les parties composantes sont liées par toute autre conjonction : je crois seulement que les distinctions observées en logique sont inutiles à la grammaire, qui ne doit remarquer que ce qui est nécessaire à la composition des *propositions*, et qui n'est nullement chargée d'en discuter la vérité.

2°. Le sujet est *incomplexe*, quand il n'est exprimé que par un nom, un pronom, ou un infinitif, qui sont les seules espèces de mots qui puissent présenter à l'esprit un sujet déterminé. Tels sont les sujets des *propositions* suivantes : *DIEU est éternel* ; *LES HOMMES sont mortels* ; *NOUS naissons pour mourir* ; *DORMIR est un temps perdu*.

Il y a apparence que M. du Marsais confondait le sujet incomplexe avec le simple, quand il donnait de celui-ci une définition qui ne peut convenir qu'à l'autre. En effet il

définit de suite le sujet simple, le sujet multiple que j'appelle *composé*, et le sujet complexe, sans en opposer aucun à celui qu'il nomme *complexe*. Il y a cependant une très-grande différence entre le sujet simple et l'incomplexe : le sujet simple doit être déterminé par une idée unique, voilà son essence ; mais il peut être ou n'être pas incomplexe, parce que son essence est indépendante de l'expression, et que l'idée unique qui le détermine peut être ou n'être pas considérée comme le résultat de plusieurs idées subordonnées, ce qui donne indifféremment un ou plusieurs mots : au contraire l'essence du sujet incomplexe tient out à fait à l'expression, puisqu'il ne doit être exprimé que par un mot.

Le sujet est *complexe*, quand le nom, le pronom, ou l'infinitif est accompagné de quelque addition qui en est un complément explicatif ou déterminatif. Tels sont les sujets des *propositions* suivantes : *LES LIVRES UTILES sont en petit nombre ; LES PRINCIPES DE LA MORALE méritent attention ; VOUS QUI CONNAISSEZ MA CONDUITE, jugez-moi ; CRAINDRE DIEU, est le commencement de la sagesse ;* où l'on voit le nom *livres* modifié par l'addition de l'adjectif *utiles*, qui en restreint l'étendue ; le nom *principes* modifié par l'addition de ces mots *de la morale*, qui en est un complément déterminatif ; le pronom *vous* modifié par l'addition de la *proposition* incidente *qui connaissez ma conduite*, laquelle en est explicative ; et l'infinitif *craindre* déterminé par l'addition du complément objectif *Dieu*.

On voit, par la notion que je donne ici du sujet complexe, que ce n'est pas seulement une *proposition* incidente qui le rend tel, mais toute addition qui en développe le sens, ou qui le détermine par quelque idée particulière qu'elle y ajoute. Le mot *principal* auquel est faite l'addition, est le sujet grammatical de la *proposition*, parce que c'est celui qui seul est soumis en qualité de sujet aux lois de la syntaxe de chaque langue ; ce même mot, avec l'addition qui le rend complexe, est le sujet logique de la *proposition*, parce que c'est l'expression totale de l'idée déterminée dont l'esprit aperçoit l'existence intellectuelle sous telle ou telle relation à tel attribut.

L'attribut peut être également incomplexe ou complexe.

L'attribut est incomplexe, quand la relation du sujet, à la manière d'être dont il s'agit, y est exprimée en un seul mot, soit que ce mot exprime en même temps l'existence intellectuelle du sujet, soit que cette existence se trouve énoncée séparément. Ainsi quand on dit, *je lis, je suis attentif*, les attributs de ces deux *propositions* sont incomplexes, parce que dans chacun on exprime en un seul mot la relation du sujet à la manière d'être qui lui est attribuée ; *lis* énonce out à la fois cette relation et l'existence du sujet, et il équivaut à *suis lisant* ; *attentif* n'énonce que la relation de convenance du sujet à l'attribut.

L'attribut est complexe, quand le mot principalement destiné à énoncer la relation du sujet à la manière d'être qu'on lui attribue, est accompagné d'autres mots qui en modifient la signification. Ainsi quand on dit : *je lis avec soin les meilleurs grammairiens, et je suis attentif à leurs procédés* ; les attributs de ces deux *propositions* sont complexes, parce que dans chacun le mot principal est accompagné d'autres mots qui en modifient la signification. *Lis*, dans le premier exemple, est suivi de ces mots, *avec soin*, qui présentent l'action de lire comme modifiée par un caractère particulier ; et ensuite de ceux-ci, *les meilleurs grammairiens*, qui déterminent la même action de lire par l'application de cette action à un objet spécial. *Attentif*, dans le second exemple, est accompagné de ces mots, *à leurs procédés*, qui restreignent l'idée générale d'attention par l'idée spéciale d'un objet déterminé.

Les *propositions* sont également incomplexes ou complexes, selon la forme de l'énonciation de leur sujet et de leur attribut.

Une *proposition* incomplexe, est celle dont le sujet et l'attribut sont également incomplexes. Exemples : *la sagesse est précieuse ; vous parviendrez ; mentir est une lâcheté*.

Une *proposition* complexe, est celle dont le sujet ou l'attribut, ou même ces deux parties, sont complexes. Exemples : *la puissance législative est respectable ; les preuves dont on appuie la vérité de la religion chrétienne sont invincibles ; ces propositions sont complexes par le sujet : Dieu gouverne toutes les parties de l'univers ; César fut le tyran d'une république dont il devait être le défenseur ; ces propositions sont complexes par*

l'attribut : *la gloire qui vient de la vertu est plus solide que celle qui vient de la naissance ; être sage avec excès est une véritable folie ; ces propositions sont complexes par le sujet et par l'attribut.*

L'ordre analytique des parties essentielles d'une *proposition* complexe n'est pas toujours aussi sensible que dans les exemples que l'on vient de voir ; c'est alors à l'art même de l'analyse de le retrouver. Par exemple, *c'est tuer les pauvres, de ne pas subvenir autant qu'on le peut à leur subsistance (si non pavisti, occidisti) ;* il est évident que l'on attribue ici à la chose dont on parle *que c'est tuer les pauvres*, et conséquemment que *est tuer les pauvres* est l'attribut de cette *proposition* ; quel en est donc le sujet ? Le voici : *ce* (sujet grammatical) *de ne pas subvenir autant qu'on le peut à la subsistance des pauvres* (addition qui rend le sujet complexe en le déterminant). La construction analytique est donc : *ce de ne pas subvenir autant qu'on le peut à la subsistance des pauvres est les tuer.*

Quand les additions faites, soit au sujet, soit à l'attribut, soit à quelque autre terme modificatif de l'un ou de l'autre, sont elles-mêmes des *propositions* ayant leurs sujets et leurs attributs, simples ou composés, incomplexes ou complexes ; ces *propositions* partielles sont incidentes, et celles dont elles sont des parties immédiates sont principales. Mais quelque composée, ou quelque complexe que puisse être une *proposition*, eut-elle l'étendue et la forme que les Rhéteurs exigent pour une période, l'analyse la réduit enfin aux deux parties fondamentales, qui sont le sujet et l'attribut.

Prenons pour exemple cette belle période qui est à la tête de la seconde partie du discours de M. l'abbé Colin, couronné par l'académie française en 1714. *Si fermer les yeux aux preuves éclatantes du christianisme, est une extravagance inconcevable ; c'est encore un bien plus grand renversement de raison d'être persuadé de la vérité de cette doctrine, et de vivre comme si on ne doutait point qu'elle ne fût fausse.*

Pour parvenir à la construction analytique, je ferai d'abord quelques remarques préliminaires. 1°. *Si* n'est point ici une conjonction hypothétique ou conditionnelle ; la *proposition* qu'elle commence ne doit plus être mise en question, elle a été prouvée dans la première partie dont elle est la conclusion et le précis : *si* a ici le même sens que le mot latin *etsi*, ou notre mot français *quoique*, qui veut dire *malgré la preuve que*, ou en adaptant l'interprétation aux besoins présents, *malgré la preuve de la vérité qui est*. 2°. Ces deux derniers mots *qui est*, commencent une *proposition* incidente, dont l'attribut doit être indicatif de la vérité individuelle énoncée auparavant par le nom appellatif *vérité* ; ce doit donc être cette *proposition* même qui l'énonce comme un jugement, *fermer les yeux aux preuves éclatantes du christianisme est une extravagance inconcevable* : et l'on voit ici qu'une *proposition* incidente est partie d'une autre qui est principale à son égard, mais qui est elle-même incidente à l'égard d'une troisième. 3°. En réunissant, sous la forme que j'ai indiquée, tout ce qui constitue ce premier membre de la période, on aura, *malgré la preuve de la vérité qui est, fermer les yeux aux preuves éclatantes du christianisme est une extravagance inconcevable* : or tout cela est une expression adverbiale, puisqu'il n'y a que la préposition *malgré* avec son complément ; l'ordre analytique demande donc que cela soit à la suite d'un nom appellatif, ou d'un adjectif, ou d'un verbe. Et le bon sens, qu'il est si facile de justifier que je ne crois pas devoir le faire ici, indique assez que c'est à la suite de l'adjectif *grand*, ou plutôt de l'attribut, *est encore un bien plus grand renversement de raison*, mis par comparaison au-dessus du premier, *est une extravagance inconcevable*. Ce complément adverbial tombe sur le sens comparatif de l'adjectif *plus grand*. 4°. *Ce*, qui se trouve immédiatement avant le verbe principal *est*, n'est que le sujet grammatical, c'est-à-dire le mot principal dans l'expression totale du sujet dont on parle ici ; car ce est un nom d'une généralité indéfinie, lequel a besoin d'être déterminé, ou par les circonstances antécédentes, ou par quelque addition subséquente : or il est déterminé ici par l'union de deux additions respectivement opposées, 1. *être persuadé de la vérité de cette doctrine*, 2. *vivre comme si on ne doutait point qu'elle ne fût fausse* ; et le rapport du nom général *ce* à cette double addition est marqué par la double préposition *de*. Voici donc la totalité du sujet logique : *ce a'être persuadé de la vérité de cette doctrine et de vivre comme si on ne doutait point qu'elle ne fût fausse*. 5°. Ma dernière observation sera pour rappeler au lecteur que la Grammaire n'est chargée que de l'expression analytique de la pensée, que

les embellissements de l'élocution ne sont point de son ressort, et qu'elle a droit de s'en débarrasser quand elle rend compte de ses procédés.

Voici donc enfin l'ordre analytique de la période proposée, réduite aux deux parties essentielles : *ce d'être persuadé de la vérité de la doctrine chrétienne, et de vivre comme si on ne doutait pas qu'elle ne fût fausse* (sujet logique), *est encore un bien plus grand renversement de raison, malgré la preuve de la vérité qui est, fermer les yeux aux preuves éclatantes du christianisme est une extravagance inconcevable* (attribut logique) : ou bien sans changer le *si*, mais se souvenant néanmoins qu'il a la signification que l'on vient de voir ; *ce d'être persuadé de la vérité de la doctrine chrétienne, et de vivre comme si on ne doutait pas qu'elle ne fût fausse, est encore un bien plus grand renversement de raison, si fermer les yeux aux preuves éclatantes du christianisme est une extravagance inconcevable*.

Il me semble que relativement à la matière de la *proposition*, la Grammaire peut se passer d'en considérer d'autres espèces. Elle doit connaître les termes et les *propositions* composées, parce que la syntaxe influe sur les inflexions numériques des mots, et que l'usage des conjonctions est peut-être inexplicable sans cette clé. Elle doit connaître les termes et les *propositions* complexes, parce qu'elle doit indiquer et caractériser la relation des *propositions* incidentes, et fixer la construction des parties logiques et grammaticales qui ne peuvent sans cela être discernées. Mais que pourrait gagner la Grammaire à considérer les *propositions* modales, les conditionnelles, les causales, les relatives, les discrétives, les exclusives, les exceptives, les comparatives, les inceptives, les désitives ? Si ces différents aspects peuvent fournir à la Logique des moyens de discuter la vérité du fonds, à la bonne heure ; ils ne peuvent être d'aucune utilité dans la Grammaire, et elle doit y renoncer.

II. La forme grammaticale de la *proposition* consiste dans les inflexions particulières, et dans l'arrangement respectif des différentes parties dont elle est composée. Il est inutile de répéter ici ce qui en a été dit ailleurs, et il ne faut plus que remarquer les différentes espèces de *propositions* que le grammairien doit distinguer par rapport à la forme. On peut envisager cette forme sous trois principaux aspects : 1°. par rapport à la totalité des parties principales et subalternes qui doivent entrer dans la composition analytique de la *proposition* ; 2°. par rapport à l'ordre successif que l'analyse assigne à chacune de ces parties ; 3°. par rapport au sens particulier qui peut dépendre de telle ou telle disposition.

1°. Par rapport à la totalité des parties principales et subalternes qui doivent entrer dans la composition analytique de la *proposition*, elle peut être pleine ou elliptique.

Une *proposition* est *pleine*, lorsqu'elle comprend explicitement tous les mots nécessaires à l'expression analytique de la pensée.

Une *proposition* est *elliptique*, lorsqu'elle ne renferme pas tous les mots nécessaires à l'expression analytique de la pensée.

Il faut pourtant observer que comme l'un et l'autre de ces accidents tombe moins sur les choses que sur la manière de les dire, on dit plutôt que la phrase est pleine ou elliptique, qu'on ne le dit de la *proposition*. Au reste quoique l'on dise communément que notre langue n'est guère elliptique ; il est pourtant certain que quand on en veut soumettre les phrases à l'examen analytique, on est surpris de voir que l'usage y en introduit beaucoup plus d'elliptiques que de pleines. J'ai prouvé que la plupart de nos phrases interrogatives sont elliptiques, puisque les mots qui exprimeraient directement l'interrogation y sont sous-entendus. Il est aisé de recueillir de ce que j'ai dit de la nature des conjonctions, que l'usage de cette sorte de mot amène assez naturellement des vides dans la plénitude analytique. M. du Marsais, au mot *elliptique*, a très bien fait sentir que l'ellipse est très-fréquente et très-naturelle dans les réponses faites sur le champ à des interrogations. Il y a mille autres occasions où une plénitude scrupuleuse ferait languir l'élocution ; et l'usage autorise alors, dans toutes les langues, l'ellipse de tout ce qui peut aisément se deviner d'après ce qui est positivement exprimé : par exemple, dans les *propositions* composées par le sujet, il est inutile de répéter l'attribut autant de fois qu'il y a de sujets distincts ; dans celles qui sont composées par l'attribut, il n'est pas moins superflu de répéter le sujet pour chaque attribut différent, etc. Partout on se contenterait d'un mot pour exprimer une pensée, si un mot pouvait suffire ; mais du moins l'usage

tend partout à supprimer tout ce dont il peut autoriser la suppression, sans nuire à la clarté de l'énonciation, qui est la qualité de tout langage la plus nécessaire et la plus indispensable.

2°. Par rapport à l'ordre successif que l'analyse assigne à chacune des parties de la *proposition*, la phrase est directe, ou inverse, ou hyperbatique.

La phrase est *directe*, lorsque tous les mots en sont disposés selon l'ordre et la nature des rapports successifs qui fondent leur liaison : *omnes sunt admirati constantiam Catonis*.

La phrase est *inverse*, lorsque l'ordre des rapports successifs qui fondent la liaison des mots est suivi dans un sens contraire, mais sans interruption dans les liaisons des mots conjonctifs : *constantiam Catonis admirati sunt omnes*.

Enfin la phrase est *hyperbatique*, lorsque l'ordre des rapports successifs et la liaison naturelle des mots consécutifs sont également interrompus : *Catonis omnes admirati sunt constantiam*.

Il faut observer, entre les idées partielles d'une pensée, liaison et relation. La liaison exige que les corrélatifs immédiats soient immédiatement l'un auprès de l'autre ; mais de quelque manière qu'on les dispose, l'image de la liaison subsiste : *Augustus vicit*, ou *vicit Augustus* ; *vicit Antonium*, ou *Antonium vicit* ; et par conséquent *Augustus vicit Antonium*, ou *Antonium vicit Augustus*, les liaisons sont toujours également observées. Mais les liaisons supposent des relations, et les relations supposent une succession dans leurs termes ; la priorité est propre à l'un, la postériorité est essentielle à l'autre ; voilà un ordre que l'on peut envisager, ou en allant du premier terme au second, ou en allant du second au premier ; la première considération est directe, la seconde est inverse : *Augustus vicit*, *vicit Antonium*, et par conséquent, *Augustus vicit Antonium*, c'est l'ordre direct ; *Antonium vicit*, *vicit Augustus*, et est conséquemment *Antonium vicit Augustus*, c'est l'ordre inverse : l'un et l'autre conserve l'image des liaisons naturelles, mais il n'y a que le premier qui soit aussi l'ordre naturel des rapports ; il est renversé dans le second. Enfin la disposition des mots d'une phrase peut être telle qu'elle n'exprime plus ni les liaisons des idées, ni l'ordre qui résulte de leurs rapports ; ce qui arrive quand on jette entre deux corrélatifs quelque mot qui est étranger au rapport qui les unit : il n'y a plus alors ni construction directe, ni inversion ; c'est l'hyperbate : *Antonium Augustus vicit*. Il y a des langues où l'usage autorise presque également ces trois sortes de phrases ; ce sont des raisons de goût qui en ont déterminé le choix dans les bons écrivains ; et c'est en cherchant à démêler ces raisons fines que l'on apprendra à lire : chose beaucoup plus rare que l'amour-propre ne permet de le croire.

3°. Enfin par rapport au sens particulier qui peut dépendre de la disposition des parties de la *proposition*, elle peut être ou simplement expositive ou interrogative.

La *proposition* est simplement *expositive*, quand elle est l'expression propre du jugement actuel de celui qui la prononce : *Dieu a créé le ciel et la terre* ; *Dieu ne veut point la mort du pécheur*.

La *proposition* est *interrogative*, quand elle est l'expression d'un jugement sur lequel est incertain celui qui la prononce, soit qu'il doute sur le sujet ou sur l'attribut, soit qu'il soit incertain sur la nature de la relation du sujet à l'attribut : *Qui a créé le ciel et la terre ?* interrogation sur le sujet ; *Quelle est la doctrine de l'Eglise sur le culte des saints ?* interrogation sur l'attribut ; *Dieu veut-il la mort du pécheur ?* interrogation sur la relation du sujet à l'attribut.

Tout ce qu'enseigne la Grammaire est finalement relatif à la *proposition* expositive, dont elle envisage sur-tout la composition : s'il y a quelques remarques particulières sur la *proposition* interrogative, j'en ai fait le détail en son lieu.